

S/P - 3 216 - C. 51 24 avant 10h. a la Maison
17-7-51

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de BOYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Mai 1951 194

L'an mil neuf cent 51, le 30 du mois
de Mai, le Conseil Municipal de Boyan
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI, Maire, en session

ordinaire
extraordinaire

d'après convocations faites le 25 Mai 1951 194.

Etaient présents : MM. Regazoni, Voysière, Roche-
doreux, Prugnaud, Chamboulin, Bujard, Tou-
chet, Chazeaud, Coquil, Dufour, Main, Mouli-
nas, Rouget.

~~MM. Représentés :~~ M. Reuten, Baudet
Thirion, Chollet, Péraudou, Belle Rikovsky.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

~~Le Conseil accorde au personnel communal tit-~~
~~ulaire le bénéfice des augmentations de salaires~~
~~et indemnités faisant l'objet des décrets du 24~~
~~Mai 1951 (décrets n°s 51.617, 51.618, 51.619)~~
~~J.O. du 26 Mai 1951.~~

APPROUVE
La Rochelle, le 2 Juillet 1951
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Husson

Fait et délibéré à Royan
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



COPIE CONFORME
Le 5 Juillet 1951
Le Maire,



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Handwritten signature]